Info Hebdo

N° 726 - NOVEMBRE 2023

FSU SNUipp 13

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

DANS 15 FÉMINICIDES, C'EST NOËL !

MAITRES·SSES DE NOTRE PROFESSION ! REDONNONS DU SENS À NOTRE TRAVAIL !

SOMMAIRE :

- Edito : p.2
- Actualités : p.3
- CAPD & Université d'été : p.4
- Evaluations d'écoles : p.5
- Marseille : p.6
- Débuts de carrière : p.7
- Droits et libertés : p.8-9
- AESH & ASH : p.10
- Harcèlement : p.11
- Bulletin de syndicalisation : p.12

Bulletin de liaison trimestriel de la section des Bouches-du-Rhône de la FSU-SNUipp

0,76 euros - 2, square Cantini 13006 Marseille - Tel 09 72 66 62 13 - Fax 04 91 29 60 32 - snu13@snuipp.fr

L'Edito

DE CHARLOTTE BOURGOUGNON, CÉLINE PECCINI ET SÉBASTIEN FOURNIER, CO-SECRÉTAIRES DE LA FSU-SNUIPP 13

L'actualité de l'automne ne laisse pas de répit aux acteurs et actrices de l'Éducation Nationale, tout comme à la société.

L'assassinat d'Arras a provoqué un vif émoi de la communauté éducative qui aurait eu besoin d'échanger et se rassembler en amont de la reprise des élèves et obtenir d'autres réponses du ministère que des mesures sécuritaires inapplicables et inefficaces.

Dans les écoles, la question des moyens devient un enjeu de plus en plus central. A contre-courant, le ministère contractualise tous les moyens nouveaux qu'il propose : le PACTE, le fond d'innovation pédagogique, Marseille en grand, Notre École Faisons La Ensemble, les cités éducatives, les CLA… Les écoles sont traitées de façon de plus en plus inégalitaire et mises en concurrence - y compris avec les écoles privées - pour obtenir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un enseignement de qualité dans des conditions de travail satisfaisantes !

Et ce n'est pas dans le contexte du budget 2024, très restreint, que l'École retrouvera un peu d'air. Malgré une hausse en trompe-l'œil due à la "revalorisation" et à l'inflation, il sera bien question de 1700 postes d'enseignant·es supprimés, ce qui annonce une carte scolaire sanglante laisse craindre des fermetures de classes dans notre département, où le nombre d'élèves est en baisse mais les difficultés bien persistantes. Encore une occasion loupée d'alléger les effectifs ! Promesse déchue, la revalorisation des enseignant·es et des AESH n'est, elle non plus, pas au rendez-vous. Quant à la formation continue, déjà réduite à peau de chagrin, elle se déroulera désormais pendant les vacances scolaires ! Une honte !

Face à ces attaques contre l'école pour tou·tes, il est urgent de reconstruire une dynamique de mobilisation dans l''Éducation, sur les questions de moyens, salaires, postes, et conditions de travail.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, une énième réforme de la formation est en cours, menée au pas de course. Certes les premiers jalons posés semblent conformes aux mandats de la FSU-SNUipp : concours en fin de L3, deux années de formation sous statut de fonctionnaire stagiaire reconnues par un master; Cependant aucune réponse n'est apportée aux contenus des concours et formation et à l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement. Il y a fort à parier qu'une fois encore, une formation initiale ambitieuse ne soit pas la priorité de ce gouvernement.

Au-delà des murs de nos écoles, certain·es de nos élèves, parmi les plus fragiles, sont attaqué·es par un gouvernement réactionnaire qui entend via la loi immigration durcir les critères de regroupement familial, accélérer les procédures d'expulsion, restreindre le droit du sol et celui à la santé. Et toujours un manque criant de moyens pour les dispositifs UPE2A dans notre département. Dans le même temps, le Sénat livre bataille contre l'écriture inclusive, reniant à la moitié de la population le droit à la visibilité. Choix de calendrier qui ne manque pas de piquant, au regard de la journée internationale contre les violences faites aux femmes du 25 novembre pour laquelle la FSU-SNUipp 13 appelle à Marseille à un rassemblement à 14h30, escaliers de la gare Saint Charles et le collectif Collage Féministe Marseille à une marche qui partira du Vieux-Port à 18h.

A l'international, la période est marquée par l'intensification dramatique du conflit Israélo-palestinien. Au motif de répondre aux crimes de guerre commis par le Hamas le 7 octobre dernier, l'armée israélienne soumet la Bande Gaza à des bombardements d'une violence inouïe et à un blocus total qui prive la population d'eau, de nourriture, de médicaments.
La FSU-SNUipp 13 condamne l'ensemble des actes et crimes de guerre, ainsi que toutes les violences qui font que les populations civiles sont les principales victimes de ce conflit.
Une paix juste et durable ne sera possible que dans le cadre de la reconnaissance des droits de chacun des peuples à égalité de dignité, de l'arrêt de la colonisation et de la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, dans le respect de l'ensemble des résolutions de l'ONU.
La FSU-SNUipp 13, fidèle à son engagement en faveur de la solidarité internationale et pour la paix, appelle à participer aux mobilisations dans le cadre du collectif "Pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens" regroupant syndicats, associations et partis.
Elle appelle à un cessez-le-feu immédiat et à la libération des otages.

Il y a plus que jamais urgence. Urgence, à faire commun pour que chacune et chacun soit respecté·e dans une société avec la paix comme boussole. Urgence à reprendre la main, collectivement, dans nos établissements, pour poursuivre fièrement le chemin de l'école du toutes et tous capables et de la liberté pédagogique.

L'école au lendemain des attentats

Suite au drame d'Arras, sécurité dans les écoles

C'est avec effroi que la FSU-SNUipp 13 a appris l'attaque au couteau perpétrée contre plusieurs personnels d'un établissement d'Arras le 13 octobre 2023. Cet acte terroriste a entraîné le décès d'un professeur de français et grièvement blessé d'autres personnels : un professeur d'EPS et un agent de sécurité de la Région.

Ce drame a profondément choqué l'ensemble des équipes dans les écoles. L'École, une nouvelle fois prise pour cible ! La réflexion doit s'engager pour à la fois réaffirmer le sens de l'école car au fond, c'est ce qui nous tient face à ces actes de terreur, et nous devons penser comment collectivement créer les conditions pour faire advenir une société de paix, dans laquelle l'autre n'est pas un ennemi quelles que soient ses croyances et ses convictions, dans le respect de chacun·e.

Ce drame a aussi provoqué l'incompréhension et la colère face à la décision du Ministère de ne pas accorder un temps de concertation dans le premier degré avant l'arrivée des élèves comme ce fut le cas dans le second degré.

La situation a également contraint les autorités de passer au niveau Vigipirate « Urgence attentat ». Ainsi une série de mesures est arrivée dans les écoles, parmi lesquelles « un contrôle visuel des sacs » des enfants ou des adultes entrant dans l'école et la vérification systématique de l'identité des personnes étrangères à l'établissement. « En cas de refus, le directeur d'école [...] peut refuser l'accès à l'établissement ».

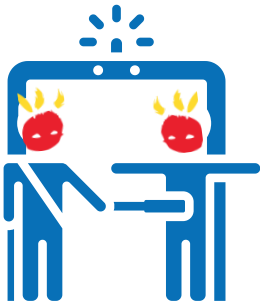

Ces nouvelles injonctions ont provoqué de la colère chez de nombreuses et nombreux collègues qui se voient imposer une nouvelle mission, celle de vigile. En effet, le contrôle visuel des sacs soulève de nombreuses problématiques :

- **Le ralentissement considérable** de l'entrée des familles dans l'école, sans garantie au niveau de la sécurité de l'école ;
- **L'ajout d'une mission de vigiles aux professeur·es des écoles et directeur·rices** bien qu'habitué·es à une extrême polyvalence, iels n'ont pas à endosser ce rôle ;
- **La responsabilité face à des incidents** se pose également car elle sous-entend qu'en l'absence de sa mise en œuvre - pourtant totalement inutile - sur le terrain, leur responsabilité légale pourrait être engagée en cas d'intrusion d'un assaillant armé dans l'école ou l'établissement ;
- **Le lien de confiance avec les familles** qui pourrait être abîmé car participer à ce simulacre de sécurisation des écoles pourrait revêtir un caractère vexatoire pour les familles de nos écoles, alors qu'il est essentiel pour les équipes éducatives de veiller aux bonnes relations.

Nous avons à ce titre interpellé le DASEN sur ces sujets lors de l'audience du 8 novembre. Le DASEN comprend la demande d'un temps pour les équipes en amont de la reprise de la classe, mais il indique que ni cette décision ni celles concernant les consignes de sécurité devant les écoles ne sont de sa responsabilité.

Le sentiment qui reste est celui de mesures inadaptées, d'un drame sur lequel les mots ne sont pas mis, laissant dans le désarroi la communauté éducative.

Désarroi renforcé par l'absence de réponse rapide aux fiches DGI envoyées par certain·es collègues dans la semaine suivant le drame.

Le fonctionnement de la F3SCT des Bouches-du-Rhône est de ce point de vue une vraie difficulté. Lenteur dans les réponses, absence de communication des procès-verbaux, absence de réunion proposée avant le 1er février.
Pour une instance censée traiter les questions de santé et de sécurité au travail, on est loin du compte et c'est ce qu'a exprimé la FSU-SNUipp 13 lors de l'audience avec le DASEN le mercredi 8 novembre, avec l'espoir d'être entendue.

Dans le même élan, elle a fustigé l'absence de F3SCT spéciale sur l'amiante dans les écoles et le refus de laisser paraître une experte désignée par les organisations syndicales, sans motivation.

La sécurité et la santé des personnels est une responsabilité de leur employeur !

CAPD - Université d'été

Classe exceptionnelle et Université d'été

Classe exceptionnelle : vers plus d'arbitraire

En l'absence de revalorisation des milieux et fins de carrière, et également du fait de l'allongement de la carrière lié à la dernière réforme des retraites, le ministère s'était engagé à fluidifier la fin de carrière. Les règles d'accession à la classe exceptionnelle devaient donc être revues dans les Lignes Directrices de Gestion (« LDG »), notamment en remplaçant le contingent d'accès à la classe exceptionnelle par un **ratio**, comme cela existe pour la hors classe.

Force est de constater que le projet présenté au CSA ministériel ce mardi 7 novembre est un nouveau renoncement de la parole donnée !

Loin de constituer un nouveau débouché de carrière pour l'ensemble des enseignant·es, le ministère augmente encore l'arbitraire, en créant une **sélection des promu·e·s sans barème**. Les promouvables auraient **un avis annuel par l'IEN** (très favorable, favorable ou défavorable), sans possibilité de contestation. Seraient ensuite appliqués des critères de départage, dont le premier, l'ancienneté dans le corps, lèse une nouvelle fois les ex-instits.

Le projet proposé par le ministère est très loin de répondre aux attentes des personnels en termes de déroulé de carrière, de transparence et d'équité. Les enseignants, CPE, Psy EN promouvables auraient un avis annuel sur leur valeur professionnelle émis par l'autorité hiérarchique directe, très favorable, favorable ou défavorable, sans possibilité de contestation. Sur la base de ces avis, le ministre, le recteur ou le DASEN, selon les corps, établiraient la liste des promu·e·s en appliquant des critères de départage.

Pour la FSU-SNUipp, une ligne rouge est franchie ! Ce projet renforce **l'arbitraire de l'autorité hiérarchique**, **sans transparence et lisibilité** pour les collègues, et **sans possibilité de contestation**. Opacité et absence de projection sont les mantras du projet ministériel, qui a reçu un vote contre unanime lors du CSA-MEN.

La FSU-SNUipp réclame un tout autre projet fondé sur un barème, permettant une réelle projection de déroulé de carrière dans la classe exceptionnelle, comme le ministère s'y était engagé en avril dernier. Elle continuera d'informer les collègues afin de construire avec elles et eux le rapport de force indispensable pour que le ministère revoit intégralement sa copie au CSA-MEN de repli.

Université d'été de la FSU-SNUipp 13, un temps fort de l'année !

En juin dernier, durant deux jours, ateliers, tables rondes et conférences ont permis à plus de 80 collègues du département de s'informer et d'échanger autour de la question "Quelle école pour quel être humain ?". Intenses et riches, ces journées ont prouvé une nouvelle fois que, loin d'être de simples exécutant·es, nous sommes les mieux placé·es pour penser notre métier, au sein de la classe, en équipe et à travers un syndicat qui nous permet de collectivement transformer l'école. Une école au service de l'émancipation des élèves et qui respecte ses personnels.

C'est bien là l'objectif d'un tel évènement, nous vous proposons donc une nouvelle édition en juin 2024 avec un programme tout aussi riche.

De plus en plus de discours prônent "l'innovation" à l'école (dans le "pacte", "Marseille en Grand", "Notre école faisons la ensemble", ...) Il est donc aujourd'hui important de se poser la question :

Qu'est-ce que l'innovation, tant au niveau pédagogique et didactique qu'au niveau du système scolaire ?

Nous interrogerons également les finalités de l'innovation : Pourquoi innover ? Quelles sont les innovations mises en avant et quelles sont celles écartées ou ignorées ?

Pour cela, nous aurons le plaisir d'accueillir, entre autres, Yves Reuter (Professeur émérite à l'université de Lille), Françoise Lorcerie (Directrice de recherche émérite au CNRS), Frédéric Grimaud (Chercheur en Sciences de l'Education à l'Institut de recherche de la FSU, professeur des écoles) ainsi qu'un grand nombre d'intervenant·es qui animeront des ateliers où chacun·e pourra s'emparer de thèmes plus spécifiques.

Alors, à vos agendas et faites passer l'info ! La deuxième édition de l'Université d'été de la FSU-SNUipp 13 se déroulera les lundi 10 et mardi 11 juin à Marseille, à la bourse du travail et au collège E. Quinet, nous vous y attendons nombreuses et nombreux !

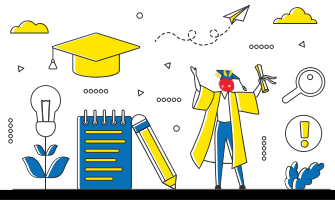

Evaluations d'écoles

Evaluations d'écoles, c'est NON !

A la rentrée 2021, le précédent Ministre a lancé une expérimentation portant sur « l'évaluation des écoles », généralisée à la rentrée 2022. Elle se fait sur la base annuelle de 20% des écoles, ce qui correspond à terme à une évaluation tous les 5 ans pour chaque école.

EN QUOI CONSISTENT CES ÉVALUATIONS ?

Phase 1 : l'auto-évaluation a pour but « d'analyser l'école dans sa globalité » en intégrant les temps d'apprentissages, notamment via les acquis des élèves, les temps de vie dans l'école sur temps scolaires et périscolaires en y associant les enseignant·es, les parents, les élèves et la collectivité locale. C'est à l'école d'informer les parents de l'auto-évaluation.

Si l'auto-évaluation porte sur les activités périscolaires (sans projet particulier, ce n'est pas une obligation), le·la maire doit en être informé·e afin de donner son accord pour l'évaluation du personnel étant sous sa responsabilité.

Des outils d'évaluation sont proposés. Cependant, certains, à destination des parents et des élèves, sont clairement contestables. En effet, les questions orientées correspondent plus à une enquête de satisfaction sur l'école. Cette dernière peut construire ses propres outils et questionnaires... Mais encore faut-il qu'elle en ait le temps puisqu'il s'agit d'une charge supplémentaire pour des collègues qui croulent déjà sous le travail (seul le secondaire a un temps de travail libéré pour la création de ces outils).

Phase 2 : l'évaluation externe, conduite par une équipe désignée par le·la DASEN, composée de 3 à 4 membres (IEN, CPC, directeur·trice, chef·fe d'établissement...) n'intervenant pas dans l'école, produira un rapport d'évaluation. Les objectifs de cette seconde phase ne sont pas de venir voir ce qui se passe dans chaque classe, mais de s'intéresser au fonctionnement, aux outils de "pilotage", afin de « valoriser les réussites, travailler sur les priorités fixées, améliorer le projet ». L'équipe désignée s'appuie sur les auto-évaluations, mais aussi sur les indicateurs de pilotage tels que les résultats aux évaluations nationales et autres données à disposition ...

ÉVALUATION D'ÉCOLES : C'EST TOUJOURS NON !

Le but est de faire reposer l'analyse du système éducatif sur les résultats des auto-évaluations et des évaluations externes des écoles. De plus, en étant dessaisies de la construction concertée du projet d'école sous la forme connue avant cette mesure, les équipes se verront dorénavant imposer, dans un dispositif inutile et chronophage, leurs axes de travail aux dépens de la liberté pédagogique.

La participation des représentant·es des collectivités à la phase d'auto-évaluation et celle des représentant·es du monde économique au comité consultatif constituent des risques de pression et d'ingérence que les équipes pédagogiques ne peuvent pas accepter.

La place donnée aux parents et aux élèves dans cette évaluation, via le questionnaire « de satisfaction », transforme également le rapport des usager·ères au service public d'éducation, amenant parents et élèves à évaluer les attitudes et pratiques des enseignant·es, et changeant ainsi fondamentalement les relations entre usager·ères et équipes, en instaurant un lien de clientélisme, contraire aux missions et valeurs du Service Public.

La FSU-SNUipp s'oppose à la culture de l'évaluation et au pilotage par les résultats dont l'aboutissement sera la mise en concurrence des écoles.

L'évaluation du système éducatif doit reposer sur des critères objectifs et rigoureux et être indépendante des politiques éducatives. Elle ne doit pas se limiter à l'évaluation des écoles.

Ainsi la FSU-SNUipp revendique l'abandon de ce dispositif et appelle les équipes à le refuser dans le cadre d'une intersyndicale (FSU-SNUipp, FO, CGT, Sud Education). En refusant, les personnels montrent leur volonté de défendre leur statut, tout en contestant l'instauration de méthodes managériales dans l'Education Nationale et la mise en concurrence des écoles.

La FSU-SNUipp soutiendra les équipes qui refuseraient ces évaluations, n'oubliez pas de nous mettre en copie lors de votre envoi !

Marseille

Le long chemin vers la normalité

Amiante

La FSU-SNUipp demande que les Diagnostics Techniques Amiante soient rendus publics, ils doivent être affichés dans toutes les écoles, et consultés avant toute intervention d'entretien.
Nous réclamons qu'une F3SCT dédiée à ce sujet soit fixée en urgence (celle prévue en septembre a été annulée).

Rénovation et construction

Pour remédier au délabrement des écoles marseillaises, l'Etat a accordé une aide exceptionnelle, à condition que soit créée une « Société Publique des Écoles Marseillaises » pour suivre l'utilisation de cette manne.
Les Partenariat Public-Privé, dénoncés par la FSU-SNUipp 13, ayant été retoqués par le tribunal administratif un nouveau montage a été créé : la "Maîtrise Globale de Performance". Nous avons interpellé la mairie ; beaucoup de questions restent sans réponse : Pourquoi privilégier la délégation de maîtrise d'ouvrage ? Quel en sera le coût sur le long terme ? Quelles seront les prochaines écoles rénovées ?
Bien qu'indispensables, ces travaux peuvent avoir des conséquences pesantes. La FSU-SNUipp 13 a ainsi obtenu l'instauration d'un Groupe de Travail avec la DSDEN. Nous y portons l'exigence d'une meilleure préparation des déménagements : il convient de reconnaître les heures de concertations (HSE, déduction sur les 108 heures) et de prévoir des remplaçant·e·s et du personnel municipal supplémentaire (mise en cartons, réaménagement des salles..).

Changement climatique

Lors des travaux, végétalisation, désimperméabilisation et isolation doivent être des priorités, et faire partie du cahier des charges imposé par la Mairie.

Guichet unique

Nous demandions depuis plusieurs années un guichet unique, à disposition des directrices et directeurs pour les demandes d'entretien courant. Une expérimentation est à l'œuvre. Les premiers retours sont positifs : le suivi des demandes semble enfin possible ! N'hésitez pas à nous faire part des dysfonctionnements. Ce guichet unique, encore en test, devrait être généralisé très prochainement.

Commandes

La Mairie envisage de nombreux changements (renouvellement des marchés scolaires, dotation augmentée pour certaines écoles hors éducation prioritaire, nouvelle application de saisie des commandes, élargissement du "kit"..) Nous demandons de la transparence et de la concertation !

Nous défendons la liberté pédagogique des enseignant·e·s : elle ne doit pas être contrainte par un "kit" trop complet, qui irait de pair avec une réduction du budget par classe. Par ailleurs, l'objectif "0 déchet" devrait être spécifié dans l'appel d'offre.

Sectorisation-inscription

Il y a urgence à dédier des moyens suffisants au service des affectations ! La Mairie n'a pas de vision précise du nombre d'enfants affecté·e·s en dehors de leur secteur parce que leur école est saturée (un millier ? davantage ?) et la DSDEN ne tient pas compte de ces élèves pour la carte scolaire. La situation risque de se dégrader et de mettre les familles en difficulté. La FSU-SNUipp 13 a demandé aux services municipaux que la commission "sectorisation" soit enfin mise en place, et que les directions d'école soient consultées pour redéfinir les secteurs.

Temps cantine

Le taux d'encadrement est très insuffisant; les conflits entre enfants, non réglés sur le moment, ont des répercussions sur les après-midis de classe. La brigade de remplacement ne peut couvrir les besoins (80 pour les 1300 ATSEM de la ville). Il faut recruter ! Il est inacceptable que du personnel soit déplacé pour pallier des absences.
Du côté des assiettes, il peut aussi y avoir des améliorations. La FSU-SNUipp 13 défend un modèle d'approvisionnement autonome, local et de saison. Cela ne s'improvise pas ! Pour qu'il puisse être envisagé à la fin du contrat de la SODEXO, nous invitons la mairie à engager ce travail dès maintenant.

EPS

Les cycles de randonnées font partie de l'enseignement de l'EPS et ne constituent pas des "sorties de fin d'année" ! A ce titre, le budget pour assurer les transports ne peut être supprimé brutalement, comme cela a été le cas l'année dernière. Nous gardons l'œil sur toute nouvelle tentative de suppression de financement et sur le dernier projet de la mairie : transformer le service du transport scolaire en marché, avec appel d'offres.

Débuts de carrière

Prime d'attractivité & Formation

Prime d'attractivité : augmenter les primes pour atteindre les 200€/mois, mais pas pour les stagiaires

La mobilisation syndicale aura permis le doublement de l'ISAE mais la revalorisation salariale historique promise par Emmanuel Macron n'aura finalement pas lieu.

Ce sont essentiellement les personnels en début de carrière qui sont concerné·es par ces mesures. Si au final les titulaires touchent en effet 2 000 € nets, ce n'est toujours pas le cas des stagiaires pourtant recruté·es à bac+5. Par ailleurs, dès le 7e échelon, la grille se tasse et la perte de pouvoir d'achat occasionnée par le gel du point d'indice et l'inflation n'est plus compensée. De plus, il est important de noter que cette augmentation résulte essentiellement de l'augmentation de primes et indemnités (ISAE + Prime Grenelle)... Le point d'indice, commun à tous les fonctionnaires, n'a été relevé que de 1,5% en juillet 2023.

L'arrêté paru le 19 juillet 2023 concerne la prime d'attractivité :
– créée en 2021, elle n'était versée qu'aux collègues titulaires de l'échelon 2 à 7 ; elle est désormais versée jusqu'à l'échelon 9 et concerne les stagiaires comme les titulaires.
– les montants ont augmenté.
– l'indemnité stagiaire d'un montant de 1 200 € qu'ils et elles percevaient en 2022-2023 est supprimée.
Avec l'arrêté du 19 juillet la prime d'attractivité est maintenant comprise entre 400 ET 3 370 EUROS bruts par an.
Cette prime diminue à partir de l'échelon 4 :

	Salaire net	Prime d'attractivité net	Rémunération (hors ISAE) net	ISAE net	Rémunération totale net[1]
échelon 1	1515 €	151 € (+85 €)	1665 €	96 ou 192 €	1761 € ou 1857 €
échelon 2	1713 €	212 € (+57 €)	1925 €	192 €	2117 €
échelon 3	1741 €	240 € (+95 €)	1980 €	192 €	2172 €
échelon 4	1792 €	226 € (+49 €)	2018 €	192 €	2210 €

La hausse de cette prime permet ainsi aux collègues titulaires d'atteindre les 2000 euros nets par mois.

Pour la FSU-SNUipp, la récente revalorisation est largement insuffisante pour résorber le déclassement salarial profond de la profession. Au moment où la concertation sur l'attractivité du métier enseignant débute, il est grand temps que l'exécutif entende que la rémunération est un enjeu crucial pour l'avenir de l'école. L'enquête que la FSU-SNUipp a mené auprès de la profession montre clairement que les personnels attendent **une augmentation immédiate d'au moins 300€ nets** par mois, pour toutes et tous et sans contrepartie.

Formation des stagiaires à temps plein : toujours pas de respect des textes reglementaires dans l'académie Aix-Marseille

Depuis la dernière réforme de la formation initiale en vigueur depuis la rentrée 2022, les stagiaires enseignant·es ont un déroulé d'année de stage différent selon leur parcours universitaire ou professionnel antérieur au concours.

- Les titulaires d'un master autre que le master MEEF sont à ½ temps en classe et à ½ temps en formation à l'INSPE ;
- Les titulaires d'un master MEEF sont à temps plein en classe, et doivent bénéficier de 10 à 20 jours de formation, dont la durée et le contenu sont décidés par une commission académique présidée par le Recteur.

L'ensemble de ce dispositif de formation est cadré par l'arrêté du 4 février 2022, dont toutes les dispositions doivent s'appliquer sur tout le territoire.

Cet arrêté précise notamment, concernant les 10 à 20 jours de formation pour les stagiaires à temps plein : « La commission académique arrête le parcours de formation adapté ainsi que, lorsque la formation n'est pas en alternance, le crédit de jours de formation correspondant. Ce crédit de jours de formation donne lieu à allègement du service d'enseignement du stagiaire. »

La consigne est donc claire : la formation doit se dérouler sur temps élève.

Pourtant, il existe une académie d'irréductibles réfractaires aux consignes ministérielles : l'académie d'Aix-Marseille !

Déjà l'an dernier, la commission académique avait décidé de placer les 10 jours de formation sur des mercredis, du temps de travail supplémentaire non rémunéré, en plus des 108h auxquelles sont soumis tous les collègues. La FSU-SNUipp Aix-Marseille était intervenue auprès du rectorat, et avait obtenu que ce temps soit amputé des 108h, étant donné que les journées de formation s'étaient déjà tenues.

On aurait pu imaginer, que fort de cette expérience, et connaissant maintenant les textes en vigueur, il en eût été autrement pour cette année scolaire ... Mais non ! Le rectorat reproduit exactement la même infraction, jugeant probablement que le manque de remplaçant·es est trop important et que les stagiaires sont corvéables à merci, ayant peur de ne pas être titularisé·es.

La FSU-SNUipp réinterviendra donc auprès du Rectorat, mais également du ministère afin que cesse définitivement cette situation ubuesque dans notre académie.

Droits et libertés

Violences faites aux femmes & Ecriture inclusive

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

En ce 25 novembre 2023, la FSU rappelle que les violences sexuelles et sexites sont l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. Elles traversent toutes les sociétés, les classes sociales, tous les espaces (privé, travail, école…) et sont systématiquement exacerbées dans les pays en conflits armés où les viols et les meurtres de femmes deviennent des armes de guerre. La FSU exprime sa solidarité avec les femmes palestiniennes et israéliennes victimes d'un conflit sanglant sans précédent, les femmes ukrainiennes et russes qui subissent les effets dramatiques d'une guerre d'occupation, les femmes afghanes dont les droits les plus élémentaires sont bafoués, les femmes iraniennes et kurdes qui se soulèvent pour leur liberté, les femmes du Haut-Karabagh et plus largement avec les femmes du monde entier qui résistent et luttent pour des sociétés justes, égalitaires et démocratiques.

Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas une fatalité. Des lois existent qui obligent les employeurs à protéger les victimes, cependant, faute de politiques volontaristes et de moyens financiers ambitieux, elles ne sont pas appliquées. La FSU ne lâchera pas et continuera d'exiger des moyens conséquents pour éradiquer ce fléau. La FSU demande des campagnes de sensibilisation et d'information sur tous les lieux de travail. Le jour de carence doit être abrogé en particulier pour les femmes victimes de VSS. Des logements d'urgence et d'autres pérennes doivent être réservés pour les victimes et des droits nouveaux en termes d'accompagnement social et professionnel doivent être mis en œuvre.

Dans le contexte international dramatique où les femmes paient le plus lourd tribut des guerres et des extrémismes religieux, où les politiques menées engendrent toujours plus d'inégalités et de ressentiment, faisant la part belle aux extrêmes droites, où la lutte contre les violences faites aux femmes est insuffisante, freinée et sous-financée, la FSU-SNUipp 13 appelle à réussir la mobilisation unitaire du 25 novembre aux côtés des organisations syndicales, féministes et politiques.

RASSEMBLEMENTS :

14h30 : Escaliers de la gare St-Charles à l'appel de la FSU 13 et du collectif unitaire
18h : Marche au départ du Vieux-Port à l'appel du collectif Collage Féministe Marseille

Ecriture inclusive, une langue qui n'inclut pas… exclut !

Le Sénat a voté le 30 octobre une interdiction très large de l'écriture inclusive, encouragé par E. Macron qui a appelé à « ne pas céder aux airs du temps », déclarant « Le masculin fait le neutre. On n'a pas besoin d'y ajouter des points au milieu des mots ou des tirets." Le texte doit maintenant passer à l'Assemblée où cette lubie de la droite conservatrice ne recueillera, espérons-le, pas autant d'adhésion.

Est-ce dans l'air du temps de lire « M. Macron » comme « Monsieur Macron » et non « Aime point Macron » ?
Nous oralisons des codages depuis toujours, pourquoi ne pas coder l'inclusion au lieu de l'ostraciser ?

Une langue qui n'inclut pas exclut. Les mots comptent, tout comme dans une société pour qui le "masculin neutre" serait la norme, réfutant ainsi le rôle primordial du langage dans la construction de la pensée. L'écriture inclusive est une réponse parmi d'autres à l'invisibilisation d'une partie de la société dans notre langue qui a le mérite de proposer une évolution vers plus d'égalité. L'objectif des propositions de l'écriture inclusive, c'est de faire en sorte que filles et garçons ne soient pas éduqué·es inconsciemment à se destiner à tel ou tel usage social ou à s'interdire tel ou tel choix en fonction de leur sexe. Le fait de "globaliser" par le masculin invisibilise la possibilité du féminin. Et le cerveau humain est fait de telle sorte que la norme n'est pas un choix réfléchi et conscient qui correspondrait à une réalité objective et légitime, mais la portion de réalité la plus répétée au point d'en devenir banale, un repère rassurant parce que familier.

L'écriture inclusive est une réflexion sur des outils permettant de penser la langue non comme un outil neutre qu'elle n'est pas, mais comme un levier pour contribuer à faire évoluer les consciences vers plus d'égalité entre femmes et hommes que certain·es ont grand intérêt à ne pas voir aller vers plus de justice sociale, économique ou écologique.

L'écriture inclusive est en réalité une manière de rendre les usager·ères du français actif·ves pour ne pas exclure les femmes ou d'autres catégories de personnes de l'espace public.

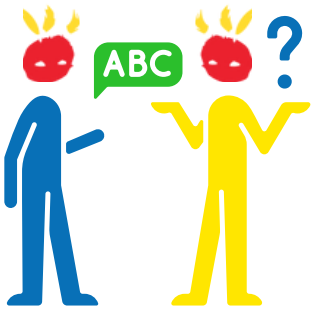

Parce que la langue nomme le réel, ce que la langue ne nomme pas n'existe pas.

Face aux rumeurs, défendre l'éducation à la sexualité

De nombreuses fake news orchestrées par la « facho-sphère » et autres complotistes réactionnaires, circulent sur les réseaux sociaux concernant « la loi EVRAS » (pour Education à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle) qui serait sur le point d'être adoptée en France en douce. Ils tentent d'alerter les parents de l'imminence de l'adoption de cette « loi » qui se prépare et s'apprête à enseigner, "comme en Belgique", "la perversion à nos enfants", ou encore « la masturbation dès la maternelle » Ces informations sont bien évidemment totalement fausses.

EVRAS n'est pas un projet de loi mais un guide à l'attention des personnels éducatifs édité en Belgique. Les animations EVRAS existent depuis plus de 10 ans dans ce pays. Ce manuel rassemble donc les pratiques professionnelles existantes pour créer un point de repère à destination des professeur·es, animatrices et animateurs. Les animations EVRAS ne parlent pas que de sexualité mais également de « vie relationnelle affective » (VRA). Ainsi en parcourant le guide, on peut trouver des thèmes divers comme la gestion des émotions, le rôle de la famille, la gestion d'une séparation de ses parents...

La FSU-SNUipp condamne fermement cette propagande de mensonges qui n'a pour but que de déstabiliser les enseignant·es et leurs pratiques.

Rappelons-le, l'éducation à la sexualité existe depuis longtemps en France dans les écoles. Évidemment, il ne s'agit pas de parler de pratiques sexuelles en primaire, encore moins de travaux pratiques...
Ces séances doivent répondre aux questions que se posent les élèves. Cette éducation doit aborder dans un climat de confiance l'éventail des comportements relationnels, être en mesure d'évoquer l'hétérosexualité et les discriminations sexistes, l'homosexualité et l'homophobie, et œuvrer, par la connaissance, à combattre les préjugés ou angoisses personnelles bien souvent à l'origine des attitudes de rejet.

Pour la FSU-SNUipp, l'éducation à la sexualité contribue à la construction de la personne et à l'éducation des citoyen·nes.

Pour en savoir plus sur le sujet :

CLICK

ARTICLE FENÊTRES SUR COURS MARS 2023

CLICK

GUIDE EVRAS : LES CRITIQUES SONT-ELLES FONDÉES ?

Parents Vigilants : l'entrisme de Zemmour

Eric Zemmour vient de lancer un collectif nommé « parents vigilants », par lequel il entend instituer délation et intimidation au sein même des établissements et des écoles. Cette association revendique 60 000 adhérent·es et vient d'obtenir plus de 3500 sièges lors des dernières élections de parents d'élèves.

Son objectif ? Surveiller au plus près les projets pédagogiques ainsi que la mise en place des programmes d'éducation à la vie affective et sexuelle, instituer pressions et intimidations à l'encontre des enseignant·es par la mise en cause de leurs pratiques, notamment sur les réseaux sociaux (en affichant leurs noms, adresses, photos diffusées largement dans la facho-sphère)

Samedi 4 novembre, le sénateur Stéphane Ravier (Reconquête), conviait les représentant·es de l'association « parents vigilants » à un « colloque » au Sénat. Cet événement constitue une véritable tribune pour la diffusion et la promotion des idées d'extrême droite au sein même d'une chambre de la République. Il confirme également l'entrisme offensif de Zemmour et ses ami·es dans les établissements scolaires et la tentative de légitimation de leurs idées.

La coordination antifasciste pour l'affirmation des libertés académiques et pédagogiques (CAALAP) a ainsi rédigé un communiqué demandant expressément au ministre de l'Éducation Nationale d'annuler cet événement et d'apporter son soutien aux enseignant·es victimes. Plus largement ce collectif diffuse à signer une pétition invitant à briser l'étau du fascisme fondamentaliste et xénophobe.

CLICK

PÉTITION À SIGNER

Pour la FSU-SNUipp, déconstruire en permanence les discours de l'extrême droite en portant nos valeurs de solidarité et d'égalité est une nécessité et une urgence pour défendre une école juste et émancipatrice.

La FSU, avec ses partenaires de l'intersyndicale "Éducation contre l'extrême-droite" (1) s'adressera au ministère afin que celui-ci prenne la mesure des attaques et agisse pour protéger les collègues et faire cesser les pressions.

(1) 1 : FSU-SNUipp, SNES-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, CGT-éduc, SUD-éducation

ASH - AESH

Etats généraux de l'enseignement adapté & Actualités AESH

Les enseignant·es spécialisé·es et adapté·es, indispensables pour les élèves, malmenés par les politiques.

Depuis quelques années, « l'École Inclusive » s'impose, réduisant peu à peu la place des dispositifs spécifiques comme les RASED, SEGPA, EREA, qui ont pour mission non seulement l'aide aux élèves en difficulté mais également l'adaptation et la prévention. Aujourd'hui, la difficulté scolaire, parce qu'elle est fortement corrélée socialement, a disparu des discours ministériels. Cela induit des demandes croissantes de reconnaissance de handicap, accessibles surtout aux familles qui détiennent les codes et savent utiliser les rouages de la MDPH afin d'obtenir les aménagements souhaités pour leur enfant.

Pour la FSU-SNUipp, les enseignements adaptés, apportant une aide directe aux élèves et permettant un regard croisé sur leurs difficultés, sont un véritable atout pour notre système éducatif. Nés d'une conception humaniste et progressiste de l'éducation, structurés à partir du toutes et tous capables comme outil d'émancipation et de lutte contre les inégalités, ils sont remis en cause par des politiques publiques qui médicalisent et externalisent la difficulté scolaire. Dans le 13, la fin des RASED a été signée en 2008 avec la suppression de tous les postes « G » et les SEGPA manquent cruellement de moyens.

Les réformes successives, centrées sur l'école inclusive, démantèlent les structures d'enseignement adapté et spécialisé en supprimant des postes, en dévoyant les missions des personnels à travers le diktat de personne ressource, en imposant des pratiques, en dé-saisissant les personnels de leurs gestes professionnels, en réduisant la formation spécialisée, en privilégiant l'emploi de personnels précaires.

Tout concourt à réduire la place des collectifs de travail et à isoler les enseignant·es au sein de leur classe.

La FSU-SNUipp défend l'idée d'une école émancipatrice, qui place la prévention et l'adaptation au sein du collectif pluri professionnel. La FSU-SNUipp 13 organisera des États généraux de l'enseignement adapté en janvier, pour faire un état des lieux des besoins et des revendications des personnels, qui portent à bout de bras la scolarisation de l'ensemble des élèves dans leur diversité.

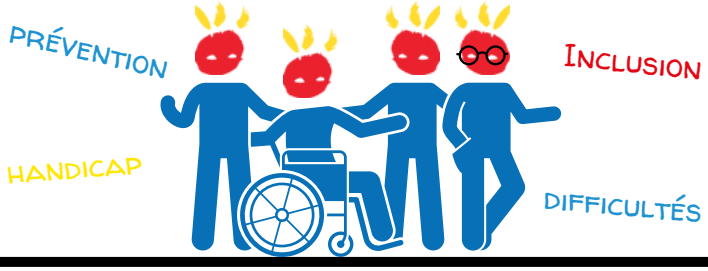

AESH : mobilisé·es toute l'année !

Rejoignez la commission AESH ouverte à tou·tes

La Commission FSU-SNUipp AESH se réunit régulièrement dans l'année pour échanger sur nos vécus professionnels, nous informer sur l'actualité du métier et nos droits, approfondir nos expériences dans un travail de recherche en sciences de l'éducation avec F. Grimaud et construire nos luttes locales et nationales.

PROCHAINES DATES : 28/11, 06/02, 16 /04, 04/06

Si vous voulez participer à ces échanges, contactez-nous : snu13@snuipp.fr

Notre nouveau guide AESH 2023 :

CLICK

Rétroactivité des primes REP/REP+ : obtenez leur versement avec la FSU-SNUipp 13

La FSU-SNUipp a gagné cette année que la prime REP/REP+ soit enfin versée aux AESH. Elle n'arrête pas là son combat pour l'égalité entre tous les personnels et lance une campagne pour le versement des primes REP et REP+ aux AESH depuis leur création en 2015. Des recours au tribunal administratif seront organisés par la FSU-SNUipp afin de gagner la rétroactivité du paiement de cette prime. Si vous avez été AESH en éducation prioritaire entre le 1/09/2015 et le 1/01/2023, vous pouvez revendiquer le droit à ces indemnités ! Contactez-nous ! Ce combat s'ajoute à nos revendications de reconnaissance salariale.

Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) : Et ensuite ?

Annoncée à grand renfort de communication, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) ne répond pas à l'urgence salariale des AESH.

Loin de l'annonce des 800 euros pour tou·tes, cette prime est en réalité de moins de 400 euros en moyenne pour les AESH car elle n'est pas exonérée de cotisations sociales et est versée au prorata du temps de travail. Une désillusion !
A cela, s'ajoutent de nombreuses difficultés : flou des montants annoncés, réponses divergentes quant à sa déclaration, etc.
La FSU avait pourtant alerté le ministère dès le 24 octobre et demandé que toutes les mesures soient prises pour que le versement de cette prime n'induise pas de perte d'allocations ou aides sociales (APL, prime d'attractivité, bourses, etc.).

Harcèlement

Une question sérieuse qui nécessite des moyens sérieux.

Le duo Attal-Macron a choisi une veille de vacances pour une énième annonce hors sol. Le sujet choisi est le harcèlement, question sérieuse, dans la mesure où ce phénomène complexe engendre des souffrances qui peuvent aussi bien passer inaperçues que perturber violemment des individus et les groupes au sein desquels iels évoluent. Dans tous les cas les conséquences nécessitent toute notre attention, aussi bien pour les personnes qui se plaignent que pour celles qui agissent en agressant ou celles qui se trouvent en position de témoins.

Si la FSU-SNUipp estime essentiel de lutter contre le harcèlement en milieu scolaire, elle juge l'enjeu trop important pour que cela passe par des initiatives visant uniquement à enrichir les statistiques et entretenir la communication du ministère.

Dans ce cadre, les demandes ministérielles concernant la journée du 9 novembre relèvent de l'improvisation la plus totale et d'une méconnaissance sévère des réalités du terrain.
D'une part la possibilité de « banaliser » deux heures ne facilitait aucun aménagement de type demi-groupe, d'autre part des questionnaires anonymes ne permettent aucune prise en charge d'un·e élève en souffrance, par ailleurs rien n'est prévu pour les élèves ne maîtrisant pas suffisamment la lecture....

Quant à la restitution aux familles, il s'agit d'un exercice complexe qui peut mettre en difficulté et nécessite une sérieuse préparation en amont.
Les équipes, ayant déjà fixé leurs réunions de travail et dossiers prioritaires, refusent de bricoler sans préparation ni formation sur un sujet qui requiert des connaissances précises. Avec des effectifs importants et une faible disponibilité des personnels RASED déployés sur des secteurs énormes, les enseignant·es se retrouvent une fois de plus seul·es face à des injonctions les dépossédant de leur pouvoir d'agir directement auprès de leurs élèves.

La FSU-SNUipp 13 dénonce cet effet de communication et réclame de la formation sur temps scolaire, un allègement des effectifs, un renforcement des RASED avec retour des enseignant·es spécialisé·es à dominante relationnelle.

Expéditeur : Info Hebdo

FSU-SNUIPP 13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin d'information de la section des Bouches-du-Rhône du Snuipp-FSU
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille
CPPAP 1125 S 07295
Directrice de Publication : Charlotte BOURGOUGNON
N° 726 - Novembre 2023
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-SNUipp13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE OU QUE VOUS SOYEZ

www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD SA et ACM VIE SA, régies par le code des assurances.

Réf. : 90.02.06. Janvier 2016 – Crédit photo: PlainPicture/FancyImages.

QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 04 96 20 62 15 - Courriel : 07901@creditmutuel.fr

6, Cours des Minimes - 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 04 42 99 00 68 - Courriel : 90101@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant

Syndicalisation

La FSU-SNUipp est vent debout depuis de longs mois pour s'opposer au mépris du gouvernement, plus précisément à celui du président, pour revendiquer de meilleures conditions afin que nous puissions toutes et tous exercer notre métier sereinement, pour relayer à l'administration les difficultés que la profession rencontre.

Notre syndicat ne peut exister que parce qu'il y a des syndiqué·es. Sans syndiqué·e, pas de syndicat, donc pas de réponse aux questions des collègues, pas d'accompagnement face à l'administration, pas d'opposition à l'arbitraire imposé par le new management.

Le nombre de syndiqué·es donne du poids au syndicat, des moyens pour faire des démarches, des recherches pour venir à votre rencontre, vous répondre ou vous aider.
Adhérer à la FSU-SNUipp 13, c'est renforcer le mouvement syndical. C'est aussi lui donner la possibilité de mener des luttes plus efficaces pour obtenir des avancées significatives. Car nous devons encore livrer bataille pour :

- faire baisser les effectifs des classes,
- obtenir la création de postes de remplaçant·es, d'enseignant·es spécialisé·es, de psy EN…
- obtenir des moyens pour réussir le défi de l'inclusion sans détériorer les conditions de travail
- remettre en place une formation continue en lien avec les besoins des collègues

(mais pas sur nos vacances !),

- augmenter les décharges de direction et obtenir une aide administrative dans les écoles
- revaloriser vraiment les salaires
- revendiquer un statut et un vrai salaire pour les AESH, et la fin des PIAL

Adhérer à la FSU-SNUipp 13, c'est vouloir l'équité et la transparence pour tou·tes.
La FSU-SNUipp 13 informe, consulte, rassemble et lutte au quotidien.
Ses seuls moyens : Les cotisations versées par les syndiqué·es (dont 66% sont reversés sous la forme d'un crédit d'impôts) et l'énergie des militant·es.
Nous comptons sur vous pour renforcer l'outil syndical. N'hésitez pas !

EN LIGNE ICI
EN PAPIER CI-DESSOUS

CLICK

BULLETIN ADHÉSION 2023/2024

Mes informations :

NOM :
NOM de jeune fille :
PRENOM :
DATE de naissance :
SEXE :
TEL. domicile :
TEL. portable :
MAIL :
ADRESSE PERSONNELLE :
RNE ECOLE :
ECOLE :
VILLE :
DATE de sortie IUFM/INSPE :
CORPS et GRADE :
ECHELON :
TEMPS PARTIEL : non / oui à %
FONCTION :
Si Dir, NBRE de classes :

Part liée à mon échelon ou à ma situation :

PROFESSEUR DES ECOLES OU PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotis annuelle	73,50€	102 €	123 €	138 €	158 €	168 €	184 €	199 €	214 €	230 €	250 €
Cotis réelle 66% crédit d'impôts	25 €	35 €	42 €	47 €	57 €	60 €	63 €	68 €	73 €	78 €	85 €

PROFESSEUR DES ECOLES OU PSYCHOLOGUE HORS CLASSE

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7
Cotis annuelle	217 €	230 €	247 €	270 €	293 €	316 €	326 €
Cotis réelle 66% crédit d'impôts	74 €	78 €	84 €	92 €	99 €	107 €	111 €

PROFESSEUR DES ECOLES OU PSYCHOLOGUE CLASSE EXCEPTIONNELLE

ECHELON	1	2	3	4	chev.1	chev.2	chev.3
Cotis annuelle	265 €	282 €	306 €	331 €	357 €	377 €	399 €
Cotis réelle 66% crédit d'impôts	90 €	96 €	104 €	113 €	121 €	128 €	136 €

INSTITUTEUR

ECHELON	7	8	9	10	11
Cotis annuelle	155 €	162 €	170 €	182 €	200 €
Cotis réelle 66% crédit d'impôts	53 €	55 €	58 €	62 €	68 €

RETRAITE

PENSION	pension <1200€	1200€< pension <1499€	1500€< pension <1999€	2000€< pension <2499€	pension >2500€
Cotis annuelle	80 €	110 €	130 €	140 €	160 €

DISPONIBILITE, CONGE PARENTAL

Cotis annuelle	102 €

CONGES FORMATION

Cotis annuelle	85% de la cotis

NON TITULAIRES — PEGC : nous contacter

AESH	25 €	Etudiant Contractuel M1 / M2	35 €	Contractuels	35 €	Contractuels psy EN	80 €

TEMPS PARTIEL

Cotis annuelle	Proportionnel auTP (cotisations x taux) : 102 € min

Part liée à mon poste :

Poste en prison, RASED, Psy-EN	En REP	En REP+
5 €	10 €	20 €

Direction de 1 à 4 classes, ULIS/UPE2A/EREA, PEMF	Direction de SEGPA ou de 5 classes et +, CPC
10 €	20 €

Je règle :

MA COTISATION S'ELEVE A

☐ PAR CHEQUE ☐ PAR VIREMENT ☐ EN ESPECE

☐ PAR PRELEVEMENT FRACTIONNE ET JE BENEFICIE D'UNE REDUCTION DE 5%
(joindre le mandat de prélèvement SEPA Core ainsi qu'un RIB)

..... , ... €

RAPPEL : 66% de votre cotisation donnent droit à une réduction ou un crédit d'impôts sur les revenus de l'année en cours

FAIT A :
LE : / / 20
SIGNATURE :